

**A Mesdames et Messieurs les
Bourgmestres et les Présidents de
CPAS**

**Copie aux directeurs financiers et
receveurs régionaux des communes
et des CPAS**

**Objet : Impact de la crise covid-19 sur les finances des communes et des
CPAS – Mesures d'assouplissements budgétaires des communes**

Madame, Monsieur,

A la suite de la décision prise par la Région wallonne d'assouplir les règles budgétaires pour les communes et dans le contexte de crise covid-19 que nous traversons depuis plusieurs mois, le gouvernement wallon a chargé le Ministre des Pouvoirs locaux de lui communiquer au plus tard pour le 31 mars 2021 un rapport portant d'une part sur l'impact de la crise covid-19 sur les finances communales en 2020 et en 2021 et d'autre part sur le recours par les communes aux différents dispositifs dérogatoires mis en place ainsi que sur les différentes mesures de relance prises.

Afin d'alimenter le contenu de ce rapport, je demande **aux communes** d'anticiper quelque peu la communication de certaines informations et donc de transmettre **pour le 1^{er} février 2021 au plus tard** :

- via l'application ecomptes, le fichier SIC relatif au budget initial 2021 et au compte provisoire 2020 ;
- via l'adresse mail ressfin.dgo5@spw.wallonie.be,
 - le montant total du report des engagements ordinaires et extraordinaires 2020 en 2021 (ou si vous pouvez déjà le fournir le document T complété) ;
 - le total présumé des fonds de réserves ordinaires et extraordinaires calculés à l'initial 2020, lors de la dernière modification budgétaire 2020 et à l'initial 2021.
 - ainsi que le total présumé des provisions pour risques et charges calculés à l'initial 2020, lors de la dernière modification budgétaire 2020 et à l'initial 2021.

Les CPAS sont quant à eux invités à transmettre **pour le 1^{er} février 2021 au plus tard** également :

- via l'application ecomptes, le fichier SIC de leur compte 2019, de leur budget 2020, de leur compte provisoire 2020 et de leur budget initial 2021.

Cela permettra d'informer le gouvernement wallon de la situation budgétaire des CPAS wallons.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de mon administration – Laurent Bosquillon – 081 32 37 67 – laurent.bosquillon@spw.wallonie.be ou de mon cabinet.

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux
et de la Ville

Christophe COLLIGNON

